

Dossier d'inscription à l'Accueil

Périscolaire du soir et/ou du mercredi matin

Les accueils périscolaires sont accessibles à tout enfant de 3 ans, dès lors que les conditions d'admission ci-après sont remplies

- ⇒ Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 03.87.50.56.67, les matins de 9H à 12H
- ⇒ Vous serez reçu les lundis, mardis, jeudis, au matin, dans nos locaux de 9H à 12H ainsi que les mercredis de 9H à 11H et de 14H à 17H

Vous devez remplir la fiche d'inscription et la fiche de suivi sanitaire de votre enfant.

La fiche d'inscription : Elle comporte l'état civil de votre enfant, les numéros de téléphone lisibles pour vous joindre, les personnes autorisées à venir chercher votre enfant en cas d'impossibilité ou de retard de votre part ainsi que les informations sur vos revenus.

La fiche de suivi sanitaire : Elle recense l'état des vaccinations, les allergies et régimes alimentaires de votre enfant. Ces informations sont prises en compte par nos équipes pédagogiques.

Les fiches doivent être dûment complétées et signées.

Les modalités de fonctionnement (règlement) sont consultables sur Metz.fr

Modalités d'inscription

Lors du rendez-vous, vous devez vous munir, en plus des fiches ci-dessus mentionnées :

- ⇒ Copie des vaccins figurant sur le carnet de santé de l'enfant (vaccins à jour)
- ⇒ Copie du PAI (document établi en cas d'allergie / de maladie chronique / de handicap / ...)
- ⇒ L'attestation d'assurance extra-scolaire
- ⇒ Copie de l'attestation d'assuré social sur laquelle figure votre enfant
- ⇒ Copie du document de la CAF où figure votre numéro allocataire et votre quotient familial
- ⇒ Une photo d'identité de votre enfant
- ⇒ Tout document nécessaire lié à la garde des enfants (en cas de séparation et/ou de divorce)
- ⇒ Si vous n'avez pas de quotient familial (CAF) merci de nous adresser le dernier avis d'imposition (des deux parents) ou les trois dernières fiches de paie (des deux parents)

Sans ces documents, le tarif maximum sera appliqué d'office

Pour la sécurité de votre enfant, il est important de signaler immédiatement tout changement (numéro de téléphone, adresse, situation familiale...)

Toute nouvelle année scolaire nécessite un nouveau dossier d'admission.